



Paris, le 2 février 2009

Ethylotest : les professionnels s'opposent fermement au projet du gouvernement

A croire que les débitants de boissons sont devenus une cible de choix pour les pouvoirs publics. Rien n'est épargné à ce secteur d'activité alors même qu'il traverse une période particulièrement tendue sur le plan économique.

Les pouvoirs publics ne manquent pas d'imagination. Après la mise en application de l'interdiction de fumer, le gouvernement planche sur le projet de loi "Hôpital, Patients, Santé et Territoires " et prévoit d'interdire la vente des boissons du groupe 2 (cidre, panaché, bière, vin, champagne) aux jeunes de plus de 16 ans. Un autre projet de décret vise à rendre obligatoire la mise en place de bornes éthylotests dans les établissements de nuit à compter du 1er mars 2009.

Dans un environnement réglementaire toujours plus contraignant, les organisations professionnelles, dont l'UMIH, la CPIH, la FAGIHT et la Chambre Syndicale des Cabarets artistiques et Discothèques de France, s'opposent fermement à ce dernier projet. Une opposition qui n'a rien de gratuit :

"L'installation et l'utilisation des bornes éthylotests est inapplicable notamment dans les établissements de grande capacité pour des raisons pratiques. De plus, cette mesure nécessite un coût financier que ne peuvent supporter seuls les professionnels ", expliquent les organisations syndicales.

Les organisations professionnelles préconisent de développer un partenariat intelligent en collaboration avec la Sécurité Routière avec la mise à disposition d'éthylotests jetables pour le conducteur désigné.

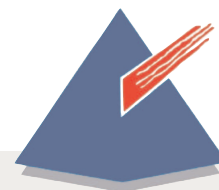
"Il n'est pas question que l'on nous fasse porter de nouvelles responsabilités en nous obligeant à mesurer l'alcoolémie des clients. D'autant que l'alcoolisation sauvage s'effectue en dehors de nos établissements", martèlent à l'unisson les syndicats professionnels.

Contact communication :

Claire Cosson : Tél. : 06 11 82 85 28

Nathalie Hebling - Sophie Filoche : Tél. : 01 44 94 19 94
communication@umih.asso.fr

A propos de l'UMIH : L'UMIH - Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie - est la 1ère organisation patronale professionnelle du secteur des CHR en France. Plus de 80 000 adhérents - issus de l'hôtellerie indépendante, des chaînes volontaires et intégrées, de la restauration traditionnelle et étoilée, des cafés et du monde de la nuit - adhèrent volontairement à l'UMIH. Bénéficiant d'un solide maillage national, l'UMIH compte 102 bureaux à travers l'Hexagone. Organisée autour de grands axes - l'économie, le social, la fiscalité, le juridique, la communication - l'UMIH défend les intérêts des entreprises du secteur et est force de proposition auprès des pouvoirs publics français et européens, à travers un lobbying permanent.



U M I H

UNION DES METIERS

ET DES INDUSTRIES DE L'HOTELLERIE